

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 001-4043/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Seconde Nature pour l'organisation d'un parcours artistique dans le cadre de la Biennale des arts et cultures numériques "Chroniques" - Approbation d'une convention d'objectifs MET 18/7563/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément à la délibération relative à la politique culturelle votée le 14 décembre 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence se donne notamment comme objectif de soutenir des manifestations culturelles et artistiques métropolitaines à partir des principes suivants :

- la mise en réseau et la mutualisation des ressources culturelles et artistiques ainsi que des moyens à l'échelle métropolitaine et/ou par bassins de vie ;
- la contribution à l'attractivité du territoire ;
- le renforcement de l'identité métropolitaine.

Ces projets et leurs opérateurs pourront être soutenus à partir des critères suivants (au moins deux de ces critères sont nécessaires pour solliciter un soutien métropolitain) :

- le périmètre d'intervention considérant l'implication de plusieurs communes de la Métropole (au minimum 5).
- les grands événements ou festivals affirmant une identité métropolitaine (programmations déconcentrées privilégiant un équilibre urbain/rural et leur circulation sur plusieurs territoires et bassins de vie à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence).
- le rayonnement à l'échelle régionale, nationale et/ou internationale, la dimension européenne et/ou méditerranéenne participant à la promotion culturelle et artistique du territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de son institution.

L'association Seconde Nature a pris depuis quelques années une orientation métropolitaine et répond précisément aux principes et critères formulés ci-dessus.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2018

Seconde Nature propose et développe l'événement culturel « Chroniques », Biennale internationale des arts et cultures numériques qui se déroulera du 9 novembre au 9 décembre 2018. Cet événement associe les différents secteurs de la filière numérique pour contribuer à la promotion et la notoriété du territoire de la Métropole Aix Marseille Provence et ainsi faire de ce territoire une métropole innovante à l'instar des métropoles de Montréal, Lyon, Barcelone ou Berlin.

« Chroniques » repose sur une co-construction avec les acteurs déjà impliqués dans les démarches artistiques et culturelles en faveur du numérique sur le territoire métropolitain. La Biennale se base sur des projets participatifs avec les habitants, les opérateurs et les artistes (modèle des living lab) pour générer de l'innovation sociale, économique et culturelle. Ce projet a aussi pour objectif de valoriser et développer les filières d'excellence que sont l'économie créative et culturelle.

« Chroniques » se déroule essentiellement à Aix-en-Provence et Marseille dans plusieurs lieux et présente plus de 50 artistes locaux, régionaux et internationaux.

En 2018, Seconde Nature propose un parcours artistique sous forme d'exposition itinérante dans 7 villes de la Métropole, dans chacune des "sphères" de lecture publique identifiée par la Métropole. À partir de la dynamique de « Chroniques », Seconde Nature propose aux équipements culturels des villes de la Métropole d'accueillir une programmation artistique en lien avec les esthétiques et les axes programmatiques présentés dans la Biennale. Ce dispositif permettra ainsi d'irriguer l'ensemble du territoire métropolitain à partir du cœur de la proposition artistique et événementielle « Chroniques ».

Les 7 communes pressenties sont Martigues, Pelissanne, Pertuis, Aubagne, Salon de Provence, Istres et Miramas.

Pour réaliser le parcours artistique sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 40 000 € en 2018 (n° GU 2018_00902), la Métropole propose un financement à hauteur de 35 000 € de subvention. Le budget prévisionnel de l'action pour 2018 est de 226 500 €, il est joint à la convention annexée à la présente délibération.

Pour mémoire, l'association Seconde Nature est soutenue par la Métropole - Territoire du Pays d'Aix depuis plusieurs années et pour le fonctionnement général de l'association. La subvention 2018 du territoire a été votée le 15 février pour un montant de 150 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération N° HN 021-07/04/16 CM du Conseil de la Métropole du 07 avril 2016 relative au Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° MET 17/5681/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la politique culturelle métropolitaine.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 06 juillet 2018

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention à hauteur de 35 000 € (trente cinq mille euros) à l'association Seconde Nature.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2018 annexée à la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à hauteur de 35 000 € sur le BPMF du Territoire du Pays d'Aix pour le Budget Culture métropolitain, nature budgétaire 65 748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON